

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV AVENIR
ARRETEE AU 30/09/2007**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2007**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 3 avril 2007 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV-AVENIR» pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2007, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.105.300, un actif net D : 1.101.609 et un déficit de la période de D : 26.486.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV-AVENIR», comprenant le bilan au 30 septembre 2007, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

- 1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

- 2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

- 3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «SICAV-AVENIR», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2007, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 25 octobre 2007

Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

**BILAN
arrêté au 30 / 09 / 2007**

ACTIF	Note	30/09/2007	30/09/2006	31/12/2002	31/12/2006
Portefeuille-titres	4	733 913	843 420	650 483	867 600
Actions, valeurs assimilées et droits		458 914	537 795	418 422	577 392
Obligations et valeurs assimilées		235 893	286 228	232 061	290 208
Autres valeurs				-	
Titres OPCVM		39 106	19 397	-	-
Placements monétaires et disponibilités		370 999	253 615	377 341	242 058
Placements monétaires	6	370 015	250 750	360 853	241 598
Disponibilités		984	2 865	16 488	460
Créances d'exploitation		-	2 896	-	5 932
Autres actifs		388	632	74	639
Total Actif		1 105 300	1 100 563	1 027 898	1 116 229
PASSIF					
Opérateurs créditeurs	8	3 691	3 676	8 632	4 024
Total Passif		3 691	3 676	15 268	4 024
ACTIF NET					
Capital	10	1 072 904	1 067 244	974 866	1 079 356
Sommes distribuables					
Sommes distribuables de l'exercice clos		17	7	-	7
Sommes distribuables de l'exercice		28 688	29 636	37 764	32 842
ACTIF NET		1 101 609	1 096 887	1 012 630	1 112 205
Total Passif et Actif Net		1 105 300	1 100 563	1 027 898	1 116 229

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 30 / 09 / 2007

Libellé	Note	Période du	Période du	Période du	Période du	Année	Période du
		01/07	01/01	01/07	01/01		01/01
		au	au	au	au	au	
		30/09/2007	30/09/2007	30/09/2006	30/09/2006	2006	30/06/2007
Revenus du portefeuille-titres	5	8 865	29 691	11 791	30 486	34 467	20 826
Dividendes		5 363	18 774	7 537	17 342	17 342	13410,537
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 502	10 917	4 254	13 144	17 125	7415,427
Revenus des placements monétaires	7	3 266	8 219	2 443	7 584	9 904	4953,364
		12 131	37 910	14 234	38 070	44 371	25779,328
Charges de gestion des placements	9	(3 095)	(9 354)	(2 990)	(8 860)	(11	(6 259)
		9 036	28 556	11 244	29 210	32 416	19520,328
Autres produits							
Autres charges		-	(1)	-	-	-	(1)
Autres produits		-	-	424	424	424	-
		9 036	28 555	11 668	29 634	32 840	19 519
Régularisation du résultat d'exploitation		-	133	1	2	2	133
		9 036	28 688	11 669	29 636	32 842	19 652
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	(133)	(1)	(2)	(2)	-133
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(47 381)	(71 370)	29 987	126 443	125 786	-23989
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		11 949	52 302	2 957	(53 552)	558	40353
Frais de négociation		(90)	(644)	(117)	(901)	(1126)	(554)
RESULTAT DE LA PERIODE		(26 486)	8 843	44 495	101 624	116942	35 329

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 30 / 09 / 2007

	Période du	Période du	Période du	Période du	Année	Période du
	01/07	01/01	01/07	01/01		01/01
	au	au	au	au		au
	30/09/2007	30/09/2007	30/09/2006	30/09/2006	2006	30/06/2007
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(26 486)	8 843	44 495	101 624	116 942	35 329
Résultat d'exploitation	9 036	28 555	11 668	29 634	32 840	19 519
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(47 381)	(71 370)	29 987	126 443	125 786	(23 989)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	11 949	52 302	2 957	(53 552)	(40558)	40 353
Frais de négociation de titres	(90)	(644)	(117)	(901)	(1 126)	(554)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	-	-	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(32 861)	-	(25 227)	(25	(32 861)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-	13 422	46	94	94	13 422
Souscriptions						
- Capital	-	13 070	43	88	88	13 070
- Régularisation des sommes non distribuables	-	190	2	4	4	190
- Régularisation des sommes distribuables	-	162	1	2	2	162
Rachats						
- Capital	-	-	-	-	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-	-	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	-	-	-
- Droits de sortie	-	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(26 486)	(10 596)	44 541	76 491	91 809	15 890
ACTIF NET						
En début de période	1 128 095	1 112 205	1 052 346	1 020 396	1020 396	1 112 205
En fin de période	1 101 609	1 101 609	1 096 887	1 096 887	1112 205	1 128 095
NOMBRE D' ACTIONS						
En début de période	22 901	22 627	22 626	22 625	22 625	22 627
En fin de période	22 901	22 901	22 627	22 627	22 627	22 901
VALEUR LIQUIDATIVE	48,103	48,103	48,476	48,476	49,153	49,259
TAUX DE RENDEMENT	(2,35%)	0,82%	4,23%	9,96%	11,46%	3,17%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**Arrêtées au 30/09/2007**

(Unité en Dinar tunisien)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 Août 1994 à l'initiative de la Banque de Développement Economique de Tunisie « BDET » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 30 juin 1994.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2004 a décidé le changement de la dénomination sociale désignée initialement "SICAV BDET".

La société a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2007, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 septembre 2007 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES A

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2007 à D : 733.913 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2007	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		505 438	458 914	41,66%
Actions, valeurs assimilées & droit rattachés admis à la cote		505 438	458 914	41,66%
<u>Actions</u>				
BTEI	300	8 130	8 864	0,80%
BNA	2 100	19 180	17 892	1,62%
UBCI	400	12 247	13 200	1,20%
SFBT	1 377	14 213	18 241	1,66%
SOTUMAG	500	735	948	0,09%
BT	100	6 879	9 200	0,84%
SOMOCER	3 790	17 333	13 644	1,24%

ATB	200	717	1 010	0,09%
SIPHAT	1 400	35 594	26 600	2,41%
UIB	2 349	24 719	30 772	2,79%
GIF	5 695	23 399	17 666	1,60%
SOTETEL	2 064	51 521	45 992	4,17%
ELECTROSTAR	800	11 026	9 602	0,87%
KARTHAGO	650	6 121	5 411	0,49%
ASSAD	12 550	59 574	50 275	4,56%
ATTIJARI BANK	100	674	730	0,07%
TUNISIE LEASING	1 000	11 994	13 675	1,24%
SITS	13 072	33 430	30 771	2,79%
SOTRAPIL	1 430	47 739	35 187	3,19%
ESSOUKNA	4 300	22 625	21 646	1,96%
SIAME	5 212	14 468	11 394	1,03%
TUNIS AIR	4 100	18 158	14 690	1,33%
TPR	2 708	12 224	13 472	1,22%
ADWYA	15 494	52 736	48 031	4,36%
- Droits				
DA ADWYA	5	1	1	0,00%
- Titres OPCVM		38 796	39 106	3,55%
SICAV L'EPARGNANT	383	38 796	39 106	3,55%
Obligations de sociétés et valeurs assimilées		230 569	235 893	21,41%
Obligations de sociétés		230 569	235 893	21,41%
EL MOURADI 2002 A	900	36 000	36 189	3,29%
GENERAL LEASING 2004-1	750	45 000	46 866	4,25%
UTL 2004	700	70 000	71 960	6,53%
CIL 2004-2	500	30 000	30 840	2,80%
AIL 2005	700	42 000	42 274	3,84%
OCA ATTIJARI	1 512	7 569	7 764	0,70%
TOTAL		774 803	733 913	66,62%

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 8.865 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2007, contre D : 11.791 , pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	3^{ème} Trimestre 2007	3^{ème} Trimestre 2006
des actions et valeurs assimilées non admises à la cote des titres OPCVM	- -	- -
Dividendes		
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote	5 363	7 537
- des titres OPCVM		
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	3 502	4 254
- primes de remboursement		
TOTAL	8 865	11 791

Note 6 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2007 à D : 370.015 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Coût	Valeur	%
	d'acquisition	Actuelle	actif net
Placement employés en bons de trésor (4,75%)	47 823	47 919	4,35%
Placement employés en bons de trésor (4,80%)	320 013	322 096	29,24%
TOTAL	367 836	370 015	33,59%

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2007 à D : 3.266 , contre D : 2.443 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2006, et se détaille comme suit :

	3 ^{ème} Trimestre 2007	3 ^{ème} Trimestre 2006
Intérêts des placements employés en bons de trésor	3 266	2 443
TOTAL	3 266	2 443

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Le compte "Opérateurs créditeurs" accuse au 30 septembre 2007 un solde de D : 3.691, contre D : 3.676 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille comme suit:

	<u>30 Septembre</u>	
	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Gestionnaire	910	895
Dépositaire	2 781	2 781
Total	<u>3 691</u>	<u>3 676</u>

Note 9 : Charges de gestion des placements

Le compte "charges de gestion des placements" s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2007 à D : 3.095 contre D : 2.990 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	<u>3^{ème} Trimestre</u>	
	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Rémunération du gestionnaire	2 798	2 692
Rémunération du dépositaire	297	298
Total	<u>3 095</u>	<u>2 990</u>

Note 10 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2007, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2006

Montant	1 079 356
Nombre de titres	22 627
Nombre d'actionnaires	21

Souscriptions réalisées

Montant	13 070
Nombre de titres émis	274
Nombre d'actionnaires entrants	2

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de titres rachetés	-
Nombre d'actionnaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(71 370)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	52 302
Frais de négociation	(644)
Régularisation des sommes non distribuables	190

Capital au 30-09-2007

Montant	1 072 904
Nombre de titres	22 901
Nombre d'actionnaires	23